



Passage du câble téléphonique

Par titeuf

Bonjour,

J'habite en pavillon sur un terrain qui a été divisé en 3 parcelles . Je suis dans le lot donnant sur la rue et les 2 autres sont derrière moi . Il y a un passage sur le coté de 5 m pour les 2 habitations arrières . Voilà depuis l'arrivée de la fibre dans ma commune , un des voisins son fournisseur lui a fait passer la fibre juste au dessus de ma propriété à 4-5 m de haut . Je voudrais savoir si cela est légal . Il aurait pu la passer par l'allée mais cela était surement plus long à faire et plus cher . Quel est mon recours si je devais contester ce cable au dessus de chez moi ? Merci de vos réponses .

@+